
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 30/10/17

Présents : MM. LEDUC (PDT), PANARIELLO, SOULE, MME TARDIVEL (CD)

Absents excusés : MME RUPERT, MM. AVOIRTE (CD), ALEXANDRE, JOUBERT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

AUDITIONS SENIORS FEMININES

D1-U DU 23/09/17

54947.1 PLAISIR SC 1 / GUYANCOURT ES 1

Après avoir noté la présence de

GUYANCOURT

Mme ROUYER - Dirigeante

M. ROUYER - Délégué

M. DESROCHES - Educateur

Après avoir noté l'absence non excusée des Educateur et Délégué de :

PLAISIR SC

Après avoir noté l'absence excusée de :

L'arbitre de la rencontre

Après avoir entendu les personnes présentes et pris note des pièces versées au dossier, la Commission décide :

Match perdu par pénalité à PLAISIR SC -1 point 0 but et maintient de la victoire à GUYANCOURT 3 points 2 buts.

Motif : non utilisation de la FMI et participation de joueuses non qualifiées. ; amende pour absence à convocation et participation de joueuses non qualifiées.

Amendes : 15€ x 2 à PLAISIR SC pour absence non excusée à convocation

24€ x 3 à PLAISIR SC pour participation de joueuses non qualifiées

COURRIERS INFRACTIONS OBLIGATIONS (Article 11 du R.S du D.Y.F)

541345 GUERNOISE AS

« L'engagement de l'équipe première du club pourra intervenir, sauf en Championnat de Départemental 1, sans que soient respectées les obligations précitées à condition que :

. il ne lui manque, par rapport à ses obligations, **qu'1 seule équipe de jeunes.**

. le club n'était pas, lors des 2 saisons précédentes, en infraction au regard de ses obligations en matière d'équipes de jeunes.»

Pour le compte de la saison 2017/2018

1ère année d'infraction

GUERNOISE AS 1

DEMANDES SENIORS

D5-A DU 08/10/17

50483.1 MAGNANVILLE 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Pris note du rapport de la CDA.

La Cion décide match à rejouer à une date ultérieure.

D5-B DU 05/11/17

50568.1 SARTROUVILLE FC3 / JOUY EN JOSAS 2

Suite à la fermeture des terrains durant les vacances scolaires par la municipalité, demande de SARTROUVILLE pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

-

VETERANS

D5-B DU 12/11/17

51670.1 SERBIE-MEZIERES 12 / TRIEL AC 12

Suite à l'organisation de 2 matchs, le même jour, à la même heure, sur le même terrain, demande de SERBIE pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

U15

D2-A DU 18/11/17

52796.1 GARGENVILLE STADE 1 / HOUILLES AC 2

Suite à la participation des U15 au « Challenge Orange » à la mi-temps de PSG-NANTES, demande de GARGENVILLE pour jouer ce match Samedi 13 Janvier 2018 à 14h.

Accord de HOUILLES.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D5-C DU 28/10/17

53196.1 MONTESSON US 2 / FOURQUEUX FOOT 1

Suite au report du match durant les vacances scolaires, demande de MONTESSON pour jouer ce match Jeudi 9 Novembre 2017 à 19h.

Accord de FOURQUEUX.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

FUTSAL

D1-U DU 11/11/17

53659.1 LES NOMADES AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Suite à la fermeture des installations durant le samedi de l'Armistice, demande des NOMADES pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

53662.1 MONTESSON US 1 / ROSNY SUR SEINE 1

Suite à la fermeture des installations durant le samedi de l'Armistice, demande de MONTESSON pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D2-U DU 09/10/17

53700.1 CARRIERES SUR SEINE 1 / LA VERRIERE FC 1

Demande de CARRIERES pour jouer ce match Lundi 13 Novembre 2017 à 20h30.

En attente de l'accord écrit de LA VERRIERE avant Vendredi 10 Novembre 2017 à 12h.

COUPE DES YVELINES

U19

DU 05/11/17

55194.1 VALLEE 78 FC 1 / TRAPPES ES 2

Suite à l'organisation de 2 matchs, le même jour, à la même heure, sur le même terrain, demande de VALLEE pour jouer ce match Jeudi 2 Novembre 2017 à 20h30

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord pour le report et donne match à jouer Mercredi 15 Novembre 2017 à 20h.

La rencontre pourra se jouer à une autre date en semaine avec accord des 2 clubs et au plus tard le 15 Novembre 2017.

DU 05/11/17

55196.1 HOUILLES AC 2 / AUBERGENVILLE FC 2

Suite à l'organisation de 2 matchs, le même jour, à la même heure, sur le même terrain, demande de HOUILLES pour jouer ce match à une date ultérieure.

Demande d'AUBERGENVILLE pour jouer ce match sur ses installations.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion décide match à jouer le 19 Novembre 2017 à 13h et de reporter le match n° 58477.1 HOUILLES AC 2 / CELLOIS CS 2 à une date ultérieure.

La Coupe étant prioritaire sur le Championnat.

DU 15/11/17

55201.1 CELLOIS CS 1 / NEAUPHLE PONT. RC 1

Suite à un éclairage trop faible, demande du CELLOIS pour jouer ce match sur les installations de BOUGIVAL.

Accord de BOUGIVAL.

Accord de la Cion.

U17

DU 05/11/17

55209.1 PORCHEVILLE FC 1 / CHATOU AS 1

Suite à la participation des U17 au « Canal Football Club », demande de PORCHEVILLE pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et donne match à jouer Mercredi 15 Novembre 2017 à 20h.
La rencontre pourra se jouer à une autre date en semaine avec accord des 2 clubs et au plus tard le 15 Novembre 2017.

DU 05/11/17

55217.1 GUYANCOURT ES 2 / LES MUREAUX OFC 3

Courrier de la Mairie qui précise qu'en période de congé, le Service des Sports ne peut accueillir plus de 4 rencontres.
Demande de GUYANCOURT pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord et donne match à jouer le Mercredi 15 Novembre 2017 à 19h.

DEMANDE DE MODIFICATION ANNUELLE VETERANS

D3-B

VERSAILLES JUSSIEU

Courrier de VERSAILLES JUSSIEU demandant d'évoluer sur le terrain synthétique Bernard de Jussieu pour la saison en cours.
Ce terrain n'étant pas homologué pour la catégorie, la Commission ne peut accéder à votre demande.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'accès à la FMI et après avoir contacté le numéro de permanence uniquement pour les compétitions du Samedi (07 83 02 44 40), La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

545527 MEZIERES AJSL

Pris note du courrier de MEZIERES.

Pour les journées des 8 et 15 octobre, la FMI a bien été réalisée.

Il n'y a donc aucun problème.

SENIORS

D2-A DU 01/10/17

50082.1 SARTROUVILLE 1 / BAILLY NOISY SFC 1

Pris note du rapport de SARTROUVILLE. La Cion rappelle que la synchronisation des matches doit être faite au cours de la semaine avant le match ainsi que la préparation des compositions. Le jour du match aucune connexion internet n'est nécessaire dans ce cas.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe de SARTROUVILLE. La Commission selon l'Annexe 11 des RS du DYF sanctionne le club d'un avertissement.

CDM

D2B DU 15/10/2017

50959.1 SARTROUVILLE FC 5 / ANDRESY FC 5

Pris note du rapport de SARTROUVILLE. La Cion rappelle que la synchronisation des matches doit être faite au cours de la semaine avant le match ainsi que la préparation des compositions. Le jour du match aucune connexion internet n'est nécessaire dans ce cas.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe de SARTROUVILLE. La Commission selon l'Annexe 11 des RS du DYF sanctionne le club d'un avertissement.

U19

D3-B DU 15/10/17

54828.1 SARTROUVILLE FC 2 / FONTENAY LE FLEURY 1

Pris note du rapport de Sartrouville. La Cion rappelle que la synchronisation des matches doit être faite au cours de la semaine avant le match ainsi que la préparation des compositions. Le jour du match aucune connexion internet n'est nécessaire dans ce cas.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe de SARTROUVILLE. La Commission selon l'Annexe 11 des RS du DYF sanctionne le club d'un avertissement.

U15

D5-D DU 07/10/17

55050.1 SARTROUVILLE FC 3 / FOURQUEUX FOOT OMS 2

Pris note du rapport de SARTROUVILLE. La Cion rappelle que la synchronisation des matches doit être faite au cours de la semaine avant le match ainsi que la préparation des compositions. Le jour du match aucune connexion internet n'est nécessaire dans ce cas.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe de SARTROUVILLE. La Commission selon l'Annexe 11 des RS du DYF sanctionne le club d'un avertissement.

D5E DU 14/10/17

55099.1 TRAPPES ES 3 / ESSARTS LE ROI AGS 3

Pris note du courrier de LES ESSARTS.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe de SARTROUVILLE. La Commission selon l'Annexe 11 des RS du DYF sanctionne le club d'un avertissement.

COUPE DE COMITE

U15

DU 17/10/2017

53925.1 VIROFLAY USM 2 / MAUREPAS AS 3

Pris note du rapport de MAUREPAS,

il s'agit de la première infraction de l'équipe du Club de VIROFLAY, la Cion selon l'Annexe 11 des RS du DYF, sanctionne le club d'un avertissement.

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

PL-B DU 02/10/2017

53626.1 FEUCHEROLLES USA 1 / LE PECQ US 1

Pris note du courrier de FEUCHEROLLES.

La Cion rappelle que la synchronisation des matches doit être faite au cours de la semaine avant le match ainsi que la préparation des compositions. Le jour du match aucune connexion internet n'est nécessaire dans ce cas.

PL-A DU 16/10/17

53604.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / ETANG ST NOM ES 1

Pris note du rapport de CARRIERES SUR SEINE.

La feuille de match informatisée a bien été réalisée.

La Cion annule l'avertissement infligé à CARRIERES SUR SEINE.

SENIORS FEMININES

D1-U DU 14/10/2017

54958.1 VIROFLAY U.S.M. 1 / PLAISIR S.C. 1

Après premier rappel, la Cion selon l'Annexe 11 des RS du DYF sanctionne PLAISIR SC d'une amende de 100 € (2° infraction) et le club de VIROFLAY d'un avertissement.

DEMANDE DE RAPPORTS

VETERANS

D5-A DU 15/10/17

53560.1 ISSOUS AS 12 / BREVAL LONGNES FC 12

1° RAPPEL avant sanction aux deux clubs

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI.

U19

D3-A DU 08/10/17

54760.1 CONFLANS PORT. 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

1° RAPPEL avant sanction aux deux clubs

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI.

D3-B DU 15/10/17

54828.1 SARTROUVILLE FC 2 / FONTENAY LE FLEURY 1

1° RAPPEL avant sanction aux deux clubs

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI.

U17

D4-A DU 15/10/17

54548.1 MANTES LA VILLE F.C 1 / AUBERGENVILLE F.C. 1

1° RAPPEL avant sanction aux deux clubs

La commission demande un rapport plus circonstancié sur la non utilisation de la FMI.

D4-C DU 22/10/17

52619.1 JOUY-VELIZY-BIEVRES 2 / BAILLY NOISY SFC 2

La commission demande un rapport circonstancié sur la non utilisation de la FMI.

U15

D5-C DU 14/10/17

53211.1 PARIS ST GERMAIN FC 2 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2

1° RAPPEL avant sanction aux deux clubs.

D5-C DU 21/10/2017

53216.1 BAILLY NOISY SFC 3 / MONTESSON US 2

1° RAPPEL avant sanction aux deux clubs.